



CONSENTEMENT ECLAIRE

L'acte de Dermopigmentation

J'ai été informé(e) que :

La dermopigmentation englobe toutes les techniques de tatouage par effraction cutanée. Cet acte est indélébile, permanent et entraîne une modification définitive de la zone tatouée.

Risques et contre-indications

J'ai été informé(e) et j'ai bien noté que :

- Mon état de santé, en particulier si je suis un traitement (anticoagulant...), peut contre-indiquer l'acte notamment en cas de terrain allergique aux produits et matériels utilisés (pigments et métaux des aiguilles de tatouage).
- il existe une imprévisibilité de durée, de couleur et de la cicatrisation, indépendants de l'opérateur et de la technique employée.
- des retouches peuvent être nécessaires.
- l'acte peut être à l'origine d'infections si la peau de la personne sur laquelle l'acte est réalisé n'est pas désinfectée, si le matériel pénétrant la barrière cutanée n'est pas stérile ou si l'ensemble des règles d'hygiène n'est pas respecté.
- tout acte entraîne de minimes saignements ou demicroscopiques projections de sang ou de liquides biologiques et peuvent donc transmettre des infections (bactériennes le plus souvent mais aussi les virus des hépatites B et C et également le virus du sida).

Les suites de la dermopigmentation

J'ai été informé(e) que :

- un gonflement, une rougeur, des bleus peuvent apparaître
- une démangeaison et la formation de squames (dessèchement de la peau) sont fréquents pendant la semaine qui suit et peuvent persister plus longtemps, le résultat immédiat n'est pas le reflet du résultat final.

Précautions à respecter après l'acte de dermopigmentation

J'ai été informé(e) et j'ai bien noté que :

- *les soins locaux prescrits constituent un facteur important de la durée et la qualité de la cicatrisation*
- *l'exposition à certains environnements peut être déconseillée.*

Pour toute interrogation, il est conseillé de prendre contact avec le professionnel qui a réalisé l'acte.

En cas de complication, il est important de consulter un médecin.



le Temps d'un Regard
«Laissez notre regard changer le votre»

Je m'engage à respecter toutes les préconisations délivrées par le professionnel, à réaliser avant et après l'acte de dermopigmentation.

Je confirme que j'ai été informé(e), en des termes clairs et compréhensibles, des bénéfices attendus par cette technique et des risques inhérents à tout acte de dermopigmentation.

Je confirme avoir pu poser toutes les questions concernant l'acte de dermopigmentation et avoir pris connaissance de la notice d'information qui m'a été remise plusieurs jours avant l'acte, me laissant un délai de réflexion suffisant.

Je confirme :

- *avoir répondu en toute sincérité aux questions qui m'ont été posées sur mon état de santé,*
- *qu'à ma connaissance je ne présente pas de contre-indication à la pigmentation.*